

**Verbatim du conseil d'administration provisoire  
de l'EPE Université Bourgogne Europe  
Séance du 11 février 2025**

**Membres élus de l'université de Bourgogne**

**Collège A - Professeurs et personnels assimilés**

Membres présents ou représentés

Monsieur Bruno DOMENICHINI,  
Monsieur Luc IMHOFF,  
Madame Emmanuelle PUCÉAT,  
Monsieur Vincent THOMAS,  
Monsieur Stéphane TIZIO.

Membre absent

Madame Marie-Claude BRINDISI.

**Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

Membres présents ou représentés

Monsieur Paul ALIBERT,  
Monsieur Laurent BRACHAIS,  
Madame Peggy CÉNAC,  
Monsieur Lionel CROGNIER,  
Madame Elsa LANG RIPERT,  
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (procuration à Monsieur Laurent BRACHAIS).

**Collège des personnels BIATSS**

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (procuration à Madame Michaële HERBST),  
Monsieur Éric DAUBIGNEY,  
Madame Michaële HERBST,  
Madame Virginie KILANI (procuration à Madame Peggy CÉNAC),  
Monsieur Guy-Daniel LIGAN.

Membre excusé

Monsieur Oumar SOW.

**Collège des usagers**

Membres présents ou représentés

Monsieur Jean FEVRE,  
Madame Lia GODINHO (procuration à Monsieur Maxence ROULLIAT),  
Madame Thaïs MASSON (procuration à Monsieur Antoine SABATIER),  
Monsieur Maxence ROULLIAT,  
Monsieur Antoine SABATIER.

Membre absent

Madame Tahani BAUDOUX.

**Personnalités extérieures**

Membres présents ou représentés

Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,  
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),  
Madame Laurence KLEIN (procuration à Monsieur Lionel CROGNIER),  
Monsieur Brice LÉTHIER.

Membres absents

Madame Xavière CASTANO,  
Madame Laetitia MARTINEZ,  
Madame Marylin VANTARD.

### **Personnes présentes à titre consultatif**

Madame Valérie BORDE, Directrice du pôle finances,  
Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,  
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe,  
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,  
Madame Murielle PIERRE, Directrice générale des services adjointe,  
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,  
Monsieur Ludovic RICHARD, Agent comptable.

### **Représentants des établissements-composantes et associés de l'EPE « Université Bourgogne Europe »**

#### **Etablissements-composantes**

##### Membres présents ou représentés

Madame Anne-Léonore DARDENNE, École supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté (ESM).

##### Membre absent

Madame Laurence JACQUEMART, École nationale supérieure d'art de Dijon (ENSA).

#### **Etablissements associés**

##### Membres présents ou représentés

Madame Laurence ATTUEL-MENDES, ESC Dijon-Bourgogne,

Monsieur Jean-Yves HEBRARD, École supérieure d'arts appliqués de Bourgogne (ESAAB), (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),

Monsieur Jean-François HOCQUET, École d'ingénieurs CESI, campus de Dijon, (procuration à Madame Laurence ATTUEL-MENDES),

Madame Laurence MANGENOT, École spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie Paris, campus de Dijon, (procuration à Madame Laurence ATTUEL-MENDES),

Monsieur Freddy SERVEAUX, CHU Dijon-Bourgogne (procuration à Monsieur Stéphane TIZIO),

Monsieur Cyril VALLEE, École supérieure d'électronique de l'Ouest (ESEO) campus de Dijon.

##### Membre excusé

Monsieur Charles COUTANT, Centre régional de lutte contre le cancer Georges-François Leclerc (CGFL).

#### **Invités**

Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,

Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle des ressources humaines.

Madame Carine MICHEL, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,

Madame Nadine MILLOT, Vice-présidente de la commission de la recherche.

***Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles : Messieurs Ameur Aïchi Jean-Marc Bourgeon, Madame Annie Favier.***

## Ordre du jour

I - Informations du Président.....	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	3
II - Verbatim du conseil d'administration provisoire du 16 décembre 2024 et du 7 janvier 2025.....	3
III - Règlement intérieur provisoire de l'Université Bourgogne Europe.....	3
IV - Questions relatives aux ressources humaines (CSA du 6 février 2025).....	4
1. RIFSEEP : revalorisation au titre du réexamen triennal de l'IFSE au 1 <sup>er</sup> janvier 2025 des Conservateurs généraux.....	4
2. RIFSEEP : mise à jour de la cotation des postes BIATSS - Année universitaire 2024 - Additif.....	5
3. Régime indemnitaire des personnels enseignants : mise à jour de la liste des fonctions d'intérêt général ouvrant droit à une prime fonctionnelle pour l'année 2024-2025.....	5
4. Référentiel d'équivalences horaires 2024-2025.....	5
V - Questions relatives à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).....	6
1. Appels à projets de la région Bourgogne-Franche-Comté :	
- Vie étudiante (AAPVE).....	6
- Soutien aux initiatives des associations étudiantes (SIAE).....	9
2. Travaux du groupe de travail de la commission FSDIE du 23 janvier 2025.....	10
3. Travaux du groupe de travail de la commission vie de l'étudiant du 14 janvier 2025.....	10
4. Travaux du groupe de travail de la commission de la pédagogie du 9 janvier 2025.....	10
- Demande de création d'un M2 parcours "Droit et Management des fonctions publiques" au sein du master mention Administration économique et sociale - UFR DSEP - rentrée 2026/2027	
- Demande de création du DU "Introduction to US and UK contemporary issues - A theoretical and legal approach" - rentrée 2025/2026	
VI - Questions relatives à la recherche (CR) : demandes de subventions.....	15
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat.....	16
VII - Tarifs, subventions et dons - Catalogue général des EUD - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe.....	16
VIII - Compte rendu des conventions hors subvention.....	16
<u>Point C</u> : Questions diverses.....	16

**VERBATIM**  
**du conseil d'administration provisoire**  
**de l'EPE Université Bourgogne Europe**  
**Séance du 11 février 2025**

*La séance est ouverte à 10h00*  
*sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,*  
*Président de l'Université Bourgogne Europe*

-:-:-:-:-

**Le Président.-** Bonjour à toutes et à tous. Un conseil d'administration avec des points techniques, d'abord quelques informations qui vont aller assez vite, l'approbation du verbatim du conseil d'administration des 16 décembre et 7 janvier, l'approbation du règlement intérieur provisoire de l'UBE, des questions relatives aux RH, des questions relatives à la CFVU, à la recherche avec des demandes de subventions, quelques points adoptés sans débat et des questions diverses, à ma connaissance nous n'avons pas reçu de questions diverses.

Je vais commencer par souhaiter la bienvenue à notre nouvel agent comptable qui assiste à son premier conseil d'administration. Je vous laisse la parole pour vous présenter.

**M. Richard.-** Bonjour, Ludovic Richard, j'ai rejoint l'université au 1<sup>er</sup> janvier en remplacement de Muriel Lecullier à l'agence comptable. J'ai passé 20 ans à la direction générale des finances publiques sur le contrôle fiscal, l'animation du secteur public local, le conseil aux décideurs publics. Et pour moi, c'est un petit peu d'émotion aujourd'hui parce que, non seulement je reviens à l'université, mais je reviens en plus dans le bâtiment qui m'a vu passer cinq ans de ma vie étudiante. Je vous remercie encore beaucoup pour l'accueil qui m'a été réservé et au plaisir de vous rencontrer pour d'autres sujets que vous souhaiteriez évoquer avec moi.

**Le Président.-** Bienvenue à vous, on est heureux de vous accueillir. Vous connaissez déjà un petit peu l'université et je sais que vous prenez contact avec beaucoup de monde à l'université pour vous présenter et puis pour nouer des contacts avec l'ensemble de celles et ceux qui peuvent signer un certain nombre de choses qui passent ensuite entre vos mains. Donc bienvenue à vous, bonne installation et bons travaux chez nous.

## **I – Informations du Président**

**Le Président.-** Quelques informations. La première concerne la solidarité. Vous savez que lors du dernier conseil d'administration on a voté à l'unanimité l'attribution d'une aide exceptionnelle de 10 000€ à nos collègues de l'université de Mayotte, on a voulu s'inscrire dans le mouvement qui avait été lancé par France Universités. Auparavant, j'avais adressé au nom de notre communauté, un message de soutien à mon collègue Cheik Ahamed qui est directeur du centre universitaire de Mayotte. Et donc il nous a adressé un courrier de remerciement en retour. Depuis, j'ai reçu également un courriel qui m'a fait part d'autres remerciements, qui émane du maire de Mamoudzou, Monsieur Soumaila, et donc un petit extrait que j'ai tiré du courrier qui nous dit « c'est encore compliqué pour beaucoup de nos concitoyens, mais on s'accroche, merci de transmettre au nom de la ville de Mamoudzou et en mon nom personnel, nos remerciements pour ce soutien ». Donc, par ces mots, je transmets les siens et donc évidemment on reste attentif à ce qui se passe là-bas.

**M. Tizio.-** Je peux même ajouter que le maire de Mamoudzou connaît très bien l'université puisque il a fait son master d'économie dans la maison, il y a quelques années.

**Le Président.-** Effectivement, ça méritait d'être souligné. Voilà pour ce point, on reste évidemment attentif et en soutien.

Une conférence aura bientôt lieu. Ce sera le 4 mars à l'amphi Aristote à 17h30. Conférence un peu particulière puisque c'est un cycle de conférences qui est organisé pour les 10 ans des attentats contre Charlie Hebdo et donc la conférence qui sera donnée par Riss, qui est bien connu des lecteurs de Charlie Hebdo, s'intitule « Charlie Hebdo : 10 ans et maintenant ? » donc RISS, notamment, mais d'autres membres de la rédaction de Charlie Hebdo. C'est un cycle de conférences qui est organisé par l'association Génération Charlie, il y a une sorte de tour de France. La date, je le rappelle, le 4 mars, amphi Aristote à 17h30. Il y aura évidemment une communication auprès de notre communauté pour informer tout le monde et pour des raisons de sécurité que vous pouvez, j'imagine, comprendre, c'est gratuit bien sûr, mais il faudra réserver et il y aura un service évidemment de sécurité. On est en lien avec la police pour l'organisation de cet événement, pour que il n'y ait pas de difficultés. On a pris la température ailleurs pour savoir comment ça se passait, et en général, ça se passe très bien. Les consignes de sécurité sont bien rodées, on les respectera à la lettre et comme ça on pourra accueillir les organisateurs de cette conférence avec grand plaisir.

Au cours de ces dernières semaines, depuis qu'on s'est vu, j'ai eu le plaisir de participer à plusieurs cérémonies de remise de diplômes, en Langues et communication où il y avait tous les masters de Langues et communication qui fêtaient leurs lauréats, à Polytech également, samedi 1<sup>er</sup> février dans l'amphi Aristote qui était comble, le nombre de diplômes augmentant petit à petit en raison de l'intégration dans Polytech, on va bientôt avoir un problème de place même dans l'amphi Aristote, alors qu'il y a 750 places assises. Et puis samedi dernier, j'ai pu assister à la remise des diplômes d'ingénieurs des promos 2024 de l'ISAT. Ça se passait à Magny-Cours ce qui a beaucoup de sens, puisque c'est un circuit automobile de notoriété internationale qui a pendant 18 ans accueilli le Grand Prix de France. Et donc, si l'ISAT existe, c'est parce que Magny-Cours existait précédemment, et que l'idée d'une école publique d'ingénieurs dans l'automobile et le transport est née grâce à ce circuit. Nous avons été accueillis par le président du directoire du circuit, par Denis Thuriot, par le parrain de la promotion 2024 qui est un isatien comme ils le disent entre eux, c'est-à-dire qu'il est diplômé de l'ISAT et qui aujourd'hui est directeur d'une filiale de la SNCF à Nevers et qui a fait part de son parcours professionnel, ça fait 20 ans qu'il a été diplômé et il a vraiment un très très beau parcours à la SNCF. Ça me permet de faire le lien avec la SNCF parce que le même jour, le matin à 11h00, nous avons signé une convention-cadre entre la SNCF et l'ISAT, il faut savoir que la SNCF à Nevers et dans la Nièvre, ça représente 1600 emplois, c'est considérable. C'est le seul centre en France, à Varennes-Vauzelles, qui entretient l'ensemble des rames de train de la SNCF donc au total 1600 personnes, je crois 200 ou 300 ingénieurs et des techniciens supérieurs, etc., donc on a un niveau d'emploi tout à fait important. La même journée, c'était Magny-Cours, évidemment, c'est un peu le lieu de l'automobile, à Magny-Cours même il y a 400 emplois autour de l'automobile et du sport automobile, et puis la SNCF, donc, automobile et transports. La SNCF évidemment, c'est la mobilité, probablement d'avenir puisque c'est celle qui pollue le moins, parmi celles qui polluent le moins en tout cas, et donc l'idée, c'est de développer le réseau professionnel entre l'ISAT et la SNCF, puisque il y a beaucoup d'anciens élèves de l'ISAT qui travaillent dans le groupe SNCF dont le parrain cette année. C'est aussi renforcer la notoriété de l'école sur le volet transports, grâce à un partenariat avec un acteur majeur du transport en France bien sûr, mais pas seulement, la SNCF c'est aussi la filiale Keolis, c'est du transport en commun, c'est les réseaux de cars au Canada, en Amérique du Sud, en Europe. C'est aussi pour nos étudiants des opportunités de stage et d'emploi dans une entreprise qui renouvelle pas mal de ses emplois chaque année. Et puis, ce sont aussi des collaborations sur des cas réels. L'idée, c'est aussi de permettre à la SNCF d'intervenir d'un point de vue pédagogique pour enrichir, par le biais de l'intervention de spécialistes de tel ou tel domaine, les maquettes pédagogiques et donc la formation. Il y a aussi un volet dans la convention, de soutien à la recherche par le biais de co-construction de projets de recherche menés en collaboration avec les enseignants-chercheurs et les étudiants, jusqu'à envisager évidemment des thèses CIFRE bien sûr, dans le cadre du labo Drive, et ça, c'est assurément un plus. Et l'idée, c'est aussi, et c'est prévu dans la convention, d'échanger les experts et d'avoir des expertises croisées sur des problèmes qui peuvent porter aussi sur des questions de recherche où peut-être d'évolution de la structure SNCF dans ces activités. Donc quelque chose qui est tout à fait intéressant et il est assez curieux de découvrir que la SNCF c'est aussi un bailleur social c'est-à-dire que la SNCF est propriétaire à Nevers de, je crois 400 logements, et on a échangé avec les responsables du groupe SNCF parce que ces logements ne sont pas nécessairement tous occupés par les personnels de la SNCF et on s'est dit qu'on pouvait faire le lien avec les étudiants puisque on sait que le CROUS n'est pas présent là-bas pour le logement étudiant, eh bien pourquoi ne pas en profiter pour nous rapprocher et pour voir s'il n'y a pas possibilité, par exemple, d'organiser des colocations que ce soit à Nevers mais aussi à Dijon, où il y a, je crois, quelque chose comme 1600 logements gérés par la SNCF et donc il y a une partie de ces logements qui sont disponibles tout le temps, c'est normal, il y a une sorte de turnover et donc, pourquoi ne pas envisager d'en consacrer une partie pour le logement étudiant puisque il y a des besoins de logements étudiants, à tarif évidemment social, et ça, c'est ce qui nous intéresse particulièrement. Donc vous voyez que en se rapprochant du tissu socio-économique, on répond, non seulement à une demande du tissu

socio-économique, pour la SNCF, très clairement, il s'agit aussi d'attirer des jeunes pour travailler à la SNCF, mais pour nous c'est aussi une manière d'accomplir une partie de nos missions de service public, là je parle de vie étudiante, de développement de la recherche, amélioration de la qualité de nos formations en lien avec les préoccupations des professionnels, ici du transport. Donc une séquence neversoise et à Magny-Cours, extrêmement intéressante et extrêmement riche de promesses. On a aussi évoqué dans les discours lors de la remise des diplômes, la disparition de

On a évoqué leur mémoire, on leur a rendu hommage et on a bien pensé à eux, collectivement. Là encore, il y avait beaucoup de monde, à peu près 200 étudiants diplômés et ils étaient accompagnés par leurs parents, parfois leurs frères et sœurs, etc., on était au moins 600 présents. C'était une très belle fête, à la fois émouvante et une fête tout court.

Voilà pour ces quelques informations, je n'en ai pas d'autres à vous communiquer à cet instant. Il n'y a pas d'intervention donc je vous propose de poursuivre avec les points soumis à discussion de l'ordre du jour avec le premier point consacré aux verbatims.

### **Point A : Points soumis à discussion**

## **II – Verbatim du conseil d'administration provisoire du 16 décembre 2024 et du 7 janvier 2025**

**M. Tizio.**- Merci président, Bonjour à toutes et tous. Le traditionnel premier point à l'ordre du jour, c'est l'approbation des verbatims du conseil d'administration respectivement du 16 décembre 2024 et du 7 janvier 2025. J'ai reçu quelques demandes de précisions de la part de Peggy. Est-ce que tu veux nous les dire rapidement et puis on pourra procéder à l'adoption.

**Mme Cénac.**- Il y a plusieurs points qui concernent mes interventions et puis une autre remarque plus à discuter. Donc d'abord sur mes interventions, page 63, il est écrit « détaille l'état d'avancement des mesures du plan d'action prévu à l'article... » et le mot est inaudible. Donc pour faciliter la relecture je propose de changer le mot inaudible par « article 6 Septies » pour que on comprenne de quel article je parle ; page 64, je ne parle pas du PEC mais du RIPEC et page 67, il y a un mot inaudible où je citais notre organisme CNRS INSMI, c'est mon intervention sur la deuxième ligne « un autre exemple de conséquences de telles actions, je ne sais pas si c'est plus en physique, mais en maths, l'INSMI... », c'est INSMI, le mot inaudible, c'est plus pour préciser la lecture. En revanche, je me permets un commentaire parce que Vincent Thomas avait fait une remarque qui me paraissait importante sur les « punks à chien » qui sont inaudibles au verbatim, mais je trouve dommage que la référence aux « punks à chien » ait disparue du compte rendu, donc c'est pour ça que, même si ce n'est pas mes propres propos, je me permets de demander une correction.

**Le Président.**- C'est un point dont nous avons discuté ensemble également, ce sont bien les mots qui m'ont été rapportés, effectivement, à la DGESIP lors de nos échanges sur le COMP, donc on peut parfaitement les indiquer bien sûr.

**M. Tizio.**- Donc, modulo ces modifications, on va dire pour les unes de détail et pour l'autre un petit peu plus importante, on peut procéder à l'adoption de ces deux verbatims, donc je vous propose d'adopter dans un premier temps le verbatim du 16 décembre 2024, y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie. Ensuite, le verbatim du conseil d'administration du 7 janvier dernier, y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

**32 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

## **III - Règlement intérieur provisoire de l'Université Bourgogne Europe**

**M. Tizio.**- On peut donc désormais passer au second point de notre ordre du jour, qui est l'adoption du règlement intérieur provisoire de l'Université Bourgogne Europe. Comme vous vous en souvenez, nous avons adopté l'essentiel du règlement intérieur lors du conseil d'administration précédent. Et quand je dis l'essentiel, c'est-à-dire la quasi intégralité et en fait tous les points qui nous

permettaient d'organiser notamment les opérations électorales de la semaine prochaine, il restait, après les remarques qui nous avaient été faites judicieusement d'ailleurs, par Monsieur Coutant, au nom du CGFL, à remettre à jour ce règlement intérieur, d'une part sur la représentation des établissements de santé, premier point, et puis second point, de remettre à jour l'annexe à ce règlement intérieur, je parle sous le contrôle de Laurence Bronner, l'annexe qui prévoit la représentation tournante des différents établissements du périmètre de l'EPE. Donc vous avez reçu ce règlement intérieur modifié, les modifications apparaissaient en rouge dans le document que vous avez pu consulter, donc il s'agit de la composition du conseil d'administration, à la page 2 du règlement intérieur il est donc précisé, au titre des représentants des établissements publics de santé que l'établissement public de santé représenté est le CHU de Dijon qui désigne donc son représentant au sein du conseil d'administration et plus loin, le CGFL, le centre Georges-François Leclerc est intégré dans l'ensemble des établissements associés de l'UB Europe qui désigneront donc un représentant en leur sein. Ça, c'est la première modification qui est apportée. Et puis, la seconde qui en découle d'ailleurs, tout naturellement, c'est le calendrier des représentations tournantes des établissements associés de l'EPE, à savoir BSB, le CESI, le CGFL, l'ESAAB, l'ESEO, l'ESTP. Il a aussi été procédé à la réécriture des noms des personnes qui représentent ces différentes écoles où institutions, il y avait une remarque qui avait été faite et donc cette fois les choses sont rentrées dans l'ordre avec le prénom et le nom en bon ordre.

Est-ce qu'il y a des questions concernant cette mise à jour du règlement intérieur compte tenu des remarques qui nous avaient été faites la dernière fois ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette fois complètement le règlement intérieur provisoire de l'Université Bourgogne Europe.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? 2. Des votes contre ?

**30 voix pour, 2 abstentions**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

#### **IV – Questions relatives aux ressources humaines (CSA du 6 février 2025)**

**M. Tizio.**- Nous passons au point IV de notre conseil d'administration, les questions relatives aux ressources humaines qui font suite aux travaux du CSA du 6 février dernier. Je vais donc garder la parole pour ces questions relatives aux ressources humaines. Ce sont des questions de mise à jour des différentes décisions qui ont par ailleurs déjà été prises. Et j'ai une précision à apporter par rapport à ces différentes questions relatives aux ressources humaines puisque elles impliquent forcément, pour certaines d'entre elles en tout cas, des mesures nouvelles concernant l'utilisation de notre budget, elles sont suspensives, ces questions, à l'adoption définitive de la loi de finances qui devrait arriver dans les jours qui viennent. Néanmoins, après échange avec la tutelle, il nous a été demandé d'ajouter aux délibérations que nous allons prendre, que ces délibérations sont exécutoires à partir de la publication de la loi de finances initiale de 2025, je voulais simplement vous le préciser pour être parfaitement transparent. Alors, ça n'a pas de véritable incidence puisque on connaît l'évolution de la situation nationale concernant la loi de finances. Simplement, elles ne seront exécutoires, in fine, que lors de sa promulgation.

##### **1. RIFSEEP : revalorisation au titre du réexamen triennal de l'IFSE au 1<sup>er</sup> janvier 2025 des Conservateurs généraux**

**M. Tizio.**- Après cette mise au point, je vous propose d'aborder le premier point qui concerne le RIFSEEP, c'est-à-dire le régime indemnitaire des personnels BIATSS et il s'agit d'une revalorisation au titre du réexamen triennal de l'IFSE au 1<sup>er</sup> janvier 2025, des Conservateurs généraux des bibliothèques. Alors il s'agit d'une mise à jour qui rentre dans le processus global de convergence des indemnitaires des personnels BIATSS. Pourquoi cette mise à jour ? Tout simplement parce que nous n'avions pas, à l'époque où nous avons voté cette convergence indemnitaire, nous n'avions pas dans la maison, de Conservateurs généraux des bibliothèques. Or, nous avons, comme vous le savez, procédé au recrutement d'une nouvelle directrice du SCD qui, précisément, est Conservatrice générale, donc on met à jour notre référentiel, en intégrant les Conservateurs généraux, avec les montants qui vous sont soumis, qui correspondent à notre logique de convergence indemnitaire. Le CSA s'est prononcé favorablement à cette mesure.

Y a-t-il des observations, des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette revalorisation de l'IFSE des Conservateurs généraux. La délibération, comme je vous l'ai indiqué, est suspendue à la publication de la loi de finances.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

**32 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.** - Je vous remercie.

## **2. RIFSEEP : mise à jour de la cotation des postes BIATSS - Année universitaire 2024 - Additif**

**M. Tizio.** - Deuxième point qui n'est pas tout à fait dans le même ordre d'idées, même si il s'agit là aussi d'une mise à jour. Comme vous le savez peut-être, les résultats pour les listes d'aptitude exceptionnelle, c'est-à-dire le pyramidage pour les personnels de l'ITRF et notamment les IGE, nous sont parvenus trop tard pour que nous puissions intégrer dans la cotation des postes à notre précédent conseil d'administration donc il s'agit simplement de réaliser cet additif pour ce qui concerne donc trois emplois qui sont gradés en IGE et donc comme tous les nouveaux emplois puisqu'il s'agit, in fine, de nouveaux emplois, ils sont cotés en entrée de corps. Comme vous pouvez le constater, il s'agit d'un poste à l'IUT du Creusot, d'administrateur des systèmes d'information, à l'UFR Langues de chargé de coopération internationale, et puis enfin, à l'IUT Dijon, d'administrateur système et réseaux avec les cotations qui correspondent.

Y a-t-il des questions concernant cette mise à jour ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette mise à jour de notre cartographie de la cotation des postes BIATSS.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? 2. Des votes contre ?

**30 voix pour, 2 abstentions**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

## **3. Régime indemnitaire des personnels enseignants : mise à jour de la liste des fonctions d'intérêt général ouvrant droit à une prime fonctionnelle pour l'année 2024-2025**

**M. Tizio.**- Toujours dans le domaine des ressources humaines mais cette fois, concernant les personnels enseignants, il s'agit ici d'une mise à jour de la liste des fonctions d'intérêt général qui ouvrent le droit à une prime fonctionnelle pour l'année 2024-2025. Comme vous le savez, il nous est fait obligation dans chaque établissement d'enseignement supérieur, de désigner, entre autres, un référent laïcité, un référent racisme/antisémitisme. Et donc ces deux fonctions désormais occupées rentrent dans le cadre du groupe de fonctions numéro 2 du RIPEC C2 et doivent être ajoutées à notre liste de fonctions d'intérêt général pour le calcul des différentes primes et indemnités pour les enseignants et enseignants-chercheurs.

Y a-t-il des commentaires ou des observations ? J'ajoute que le CSA s'est prononcé favorablement, bien sûr, à cette mise à jour. Si il n'y a pas d'observation, je vous propose donc d'adopter cette mise à jour. Alors là encore, cette mise à jour est suspendue au vote de la loi de finances puisque c'est une mesure nouvelle.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

**32 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

## **4. Référentiel d'équivalences horaires 2024-2025**

**M. Tizio.**- Enfin, un petit peu dans la même dans la même veine, il s'agit cette fois d'adopter, comme nous le faisons tous les ans, le référentiel d'équivalences horaires pour l'année universitaire en cours, 2024-2025. Comme vous le savez, ce référentiel d'équivalences horaires permet le versement de certaines primes sous la forme d'heures d'équivalences c'est-à-dire peut être intégré à ce titre dans les services des enseignants et enseignants-chercheurs selon un barème qui a été depuis assez longtemps discuté, que ce soit en groupe de travail ou en CSA, et il s'agit simplement, d'ajouter à ce référentiel qui est préexistant, d'ajouter la direction d'un campus des métiers et des qualifications porté par l'établissement puisque, effectivement, ce dispositif n'existait pas où s'il existait, si l'université participait à ce type de dispositif, il n'était pas porté par l'établissement. Or nous avons donc un CMQ ITIP au Creusot, qui est porté par l'UBE et donc par un enseignant-chercheur de notre maison, qui est un collègue de Sciences de l'éducation. Et donc, il s'agit d'ajouter à notre référentiel d'équivalences horaires, cette fonction particulière qui est celle de la direction d'un CMQ qui rentre donc dans le champ de ce qu'on appelle les missions particulières, et qui peut donner lieu jusqu'à 64 h TD d'équivalences horaires.

Y a-t-il des questions, des observations ? Le CSA s'est prononcé favorablement. S'il n'y a pas de questions, d'observations, je vous propose donc d'adopter ce référentiel d'équivalences horaires.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

**32 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie et donc nous en avons terminé avec les questions relatives aux ressources humaines.

**Le Président.**- On va passer au point suivant, les questions relatives à la CFVU, à la commission de la formation et de la vie universitaire, il y a les appels à projets de la région Bourgogne-Franche-Comté, Vie étudiante et Soutien aux initiatives d'associations étudiantes et je vais donc passer la parole à Maxence Roulliat, vice-président délégué à la vie étudiante.

## **V – Questions relatives à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)**

### **1. Appels à projets de la région Bourgogne-Franche-Comté**

**M. Roulliat.**- Bonjour à toutes et tous. Merci Monsieur le Président. Donc, chaque année, la région Bourgogne-Franche-Comté porte un certain nombre d'appels à projets et deux d'entre eux concernent la thématique de la vie étudiante. Un premier qui est destiné aux établissements d'enseignement supérieur pour porter des projets sur la vie étudiante et un deuxième qui est destiné aux associations étudiantes, mais qui est malgré tout présenté par l'établissement. Il faut que ce soit des associations qui soient reconnues par l'établissement et donc en ce qui nous concerne, ça correspond au système de labellisation. Je vais vous présenter le retour du comité de classement, la réponse qu'on a eue à cet appel à projets de la Région, c'est à nous-mêmes d'organiser une sorte d'appel à projets interne pour que les projets puissent remonter des différents services ou des différentes composantes. On a défini une grille de critères, la Région nous demande de classer l'ensemble des projets, donc on a une grille d'indicateurs avec des notes pour qu'on puisse réussir à la fin à obtenir un classement et ensuite on le présente, on a un comité de classement pour une première partie presque technique, parce qu'il y a aussi toute une lecture et une validation des projets par rapport aux critères définis par la Région. Et ensuite, c'est évidemment présenté en CFVU puis aujourd'hui en CA pour qu'ensuite on puisse déposer ces projets auprès de la Région. Donc si cela vous convient, je vais balayer le classement relativement rapidement dans l'ordre qu'on a défini, donc du premier au dernier et si vous avez la moindre question, n'hésitez surtout pas.

#### **- Vie étudiante (AAPVE)**

**M. Roulliat.**- Le premier projet est un projet porté au niveau du PFVU qui s'appelle « Safe Event », qui a pour vocation de travailler sur la formation et la prévention vis-à-vis des risques liés aux événements festifs, en particulier les événements portés par les associations étudiantes, avec un montant total du projet de 8 342€, une demande auprès de la Région de 6 673€.

Le projet suivant, qui est également porté au niveau du PFVU est un plan d'action pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles à l'université, qui vient en continuité, en évolution d'un projet qu'on avait déjà déposé et qui est porté au sein de l'établissement, notamment par Carine Michel et Laurence Bronner et là qui se veut aller dans une continuité, dans un renforcement du dispositif du projet et aussi une évolution avec un budget total de 45 000€, une demande auprès de la Région de 36 000€.

Le dossier suivant porté au sein de la direction générale des services concerne un Welcome Desk pour travailler sur la thématique d'accueil des étudiants internationaux spécifiquement à l'échelle master et doctorat pour un budget total de 77 070€ et une demande auprès de la Région de 61 000€.

Le projet suivant porté au niveau du SUAPS qui concerne la solidarité étudiante en lien avec la ressourcerie et des événements pour lutter contre la précarité et l'isolement sur les différents campus de l'Université Bourgogne Europe avec un montant total de 80 363€ et une demande auprès de la Région de 59 371€.

Le projet suivant, porté par le PFVU, concerne la cellule Bien-être qui veut travailler sur différents projets sur la thématique du bien-être en prévention de la santé mentale, pour un montant total de 49 000€ et une demande auprès de la Région de 39 000€.

Le projet suivant, à nouveau porté par le PFVU concerne la rentrée des associations étudiantes, pour structurer un événement qui aura lieu en début d'année universitaire et spécifiquement dédié aux responsables associatifs étudiants pour un montant total de 32 130€ et une demande de 17 630€ auprès de la Région.

Le projet suivant est porté par le pôle culture « Elles font la science, rencontres sur le territoire » qui est une deuxième édition d'un projet qui avait été créé l'année dernière, qui veut à la fois travailler sur

l'ouverture de la science, mais aussi la place des femmes dans la science en intégrant particulièrement des doctorantes, pour un montant total de 13 450€, une demande à la Région de 10 760€.

Le projet suivant, porté par le pôle culture à nouveau concerne l'accueil et l'accompagnement des étudiants à l'Atheneum donc qui correspond à une activité générale de l'Atheneum, notre centre culturel, pour un montant total de 80 000€, une demande de 64 000€ à la Région.

Un nouveau projet porté par le pôle culture sur des émissions de radio et podcasts sur la thématique de la recherche faite par et pour les étudiants, donc à nouveau un projet d'ouverture de la thématique de la recherche en associant des étudiants et qui se destine à des étudiants, mais aussi à des plus jeunes, notamment des lycéens, pour un montant total de 14 900€, une demande auprès de la Région de 11 900€.

Ensuite un projet déposé par le SUAPS pour des stages SUAPS intersites au niveau de l'UBE qui correspond à des déplacements pour faire différents stages sportifs sur différentes activités regroupant plusieurs de nos campus, pour un montant total de 48 678€, une demande de 38 942€ auprès de la Région.

Ensuite, un projet porté par l'UFR Lettres et philosophie concernant AR'VIVE, Accompagnement des réfugiés vers l'intégration à la vie étudiante qui est un programme d'activités qui se couple au DU Passerelle, pour un montant total de 20 003€, une demande à la Région de 15 600€.

Un nouveau projet porté par le pôle culture, correspond à des speed dating avec des doctorants lors de la Nuit des chercheurs, la Nuit des étudiants, les JPO. Comme son nom l'indique, pouvoir avoir ce temps d'échange avec des étudiants et jeunes qui commencent la recherche et sur des instants clés de lien avec les étudiants et un public plus large, un montant total de 14 900€, une demande de 11 920€ à la Région.

Ensuite, un projet porté par le pôle développement durable, qualité et pilotage concernant les transports des étudiants pour les formations co-habilitées entre l'UBE et l'UMLP donc au niveau des formations qui sont dispensées à Dijon et à Besançon, pour un montant total de 8 000€, une demande à la Région de 6 400€.

Je le précise également, deux projets n'ont pas été retenus, un premier qui était porté par le campus du Creusot concernant un Campus créatif et convivial qui avait une vocation de pouvoir aménager des espaces, alors non pas que le projet en lui-même n'est pas souhaité ou souhaitable, c'est que les critères de la Région sont très précis à ce sujet et tout ce qui concerne de l'investissement et de l'aménagement d'espace, voire des travaux, est inéligible. On a déjà eu le cas, ça a déjà été présenté et la Région, dans sa préparation de l'appel à projets, nous l'a bien précisé. Donc en l'occurrence, on a orienté le campus sur d'autres financements plutôt internes et notamment la CVEC qui permet de financer aussi ce genre de projet. L'autre dossier qui a été rendu inéligible est un projet porté par le pôle logistique 5 UFR et qui est également sur la même thématique de pouvoir aménager des tiers lieux et pour les mêmes raisons on vous propose de ne pas le présenter auprès de la Région du fait de son caractère d'inéligibilité mais pour autant, on a orienté le porteur de projet sur le fait de se présenter auprès de la CVEC dont les critères sont moins restrictifs que ceux de l'appel à projets de la Région. Voilà concernant ce premier appel à projets.

**M. Tizio.**- Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations ?

**Mme Attuel-Mendes.**- Laurence Attuel-Mendes pour BSB notamment, établissement associé. Je me pose la question plus générale, pour les associations du périmètre, de propositions de soumissions au conseil régional, est-ce que les établissements associés peuvent aussi pousser des choses au sein d'UBE ou est-ce que chacun fait dans son coin, est-ce que il y a justement des choses à passer en commun pour être plus forts et représenter plus la communauté globale des étudiants ?

**M. Roulliat.**- Ma réponse va être à plusieurs niveaux. Concernant purement cet appel à projets, chaque établissement peut le présenter en son nom. Mais l'appel à projets, on sait qu'il est celui-là cette année, mais il ne sera sans doute plus le même dès l'année prochaine. La Région est en train de travailler sur son schéma régional de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, ce qui fait que la vice-présidente qui porte ce projet nous a dit que il y avait une volonté de le faire évoluer. Aujourd'hui, je n'ai aucune idée de l'orientation qui sera donnée, mais ce qui avait été évoqué, était le fait de pouvoir continuer à accompagner des projets de vie étudiante et des projets portés par les associations. Donc pour ma réponse purement dans ce cadre-là, c'est ce que je peux vous donner, ensuite sur une vision à plus long terme, au contraire, il y a une volonté de pouvoir nous retrouver entre associations, même si ce n'est pas les mêmes établissements. Maintenant, on est tous dans le même établissement, donc au contraire, sur un certain nombre de projets, ça s'y prête tout à fait, donc, techniquement, je ne peux pas encore vous répondre pour les années prochaines n'ayant pas le règlement d'intervention de la Région, mais en tout

cas sur la volonté générale, on peut le faire, notamment quand c'est des projets portés par les établissements au sein de l'EPE ou parfois avec d'autres établissements.

**M. Alibert.**- Bonjour à toutes et à tous. En fait, j'ai des petites questions de compréhension, dans la première colonne, j'ai vu qu'il était indiqué « priorité 1 sur 4, 2 sur 4 », ça correspond à quoi ? Parce que ce n'est pas en correspondance avec le classement.

**M. Roulliat.**- Les priorités, j'ai oublié de le préciser donc merci de la question, c'était celles qui nous ont été précisées par le porteur. Donc c'est pour ça que vous voyez par exemple le PFVU, en retournant tout au départ, il y a priorité 3 sur 4 parce que le pôle, quand il nous le présente, lui le positionnait dans ce sens-là et après on prend en compte, mais on se tient aussi à cette grille qui d'ailleurs avait été communiquée à tous les services et toutes les composantes avant, pour être parfaitement transparents sur nos critères.

**M. Alibert.**- D'accord, ce serait intéressant pour nous de l'avoir aussi la grille, ce serait une information intéressante. Une autre question, c'est le comité de classement, qui le compose ?

**M. Roulliat.**- Actuellement, il se compose des services qui travaillent autour de cet appel à projets, en l'occurrence, c'est le PFVU et le pôle finances. Le PFVU pour toute la phase d'instruction, puis le pôle finances de façon assez naturelle pour toute la gestion des projets et ensuite c'est les membres de la gouvernance et donc en l'occurrence Carine Michel en tant que VP CFVU, Sandrine Rousseaux, en tant que VP formation et puis moi-même en tant que VP vie étudiante. Et donc, c'est ensemble que nous essayons de travailler sur ce classement à partir de la grille.

**M. Alibert.**- Déjà merci d'avoir l'historique parce que je trouve que c'est bien de remettre en perspective pour voir un peu ce qui a été financé, où c'était classé. Et donc mon autre question, est-ce vous avez une stratégie de classement parce qu'en fait, on voit que parfois, quand on regarde ce que la Région a retenu finalement, c'est parfois ce qui était classé en haut, mais pas tout le temps. Là pour 2025, on a l'impression que on a plutôt les projets CFVU en haut et puis les autres en dessous, mais ça ne veut pas dire qu'ils ne sont pas financés, donc est-ce qu'il y a une stratégie là-dessus ?

**M. Roulliat.**- La Région nous demande de faire un classement sans nous donner de critères pour comment on doit le faire donc ça avait été un travail qu'on avait mené sous la précédente gouvernance pour savoir comment est-ce qu'on définit des critères, d'où la grille qu'on avait réalisée. Donc, globalement, il se compose des critères qu'on retrouve dans les différentes sous-catégories de l'appel à projets qu'on dépose auprès de la Région. Après, la Région elle-même ne suit pas forcément notre classement et va retenir ses différents projets. Donc il n'y a pas forcément de stratégie, hormis le fait qu'on essaye de faire ressortir des projets qui ont un caractère d'innovation, qui sont relativement récents. Il y en a certains qui existent depuis des années, le dernier par exemple sur les transports des étudiants co-habités, c'est un projet qui est déposé depuis la création de l'appel à projets en 2018-2019 et qui chaque année est redéposé donc, effectivement, on ne le fait pas ressortir et globalement la Région l'a toujours financé alors que d'autres étaient mieux classés et moins financés. Donc il y a ces critères-là, on n'a pas de stratégie d'établissement très particulière, à part faire en sorte qu'un maximum de projets soient financés, après on n'est pas les seuls à déposer et puis les enveloppes sont celles qu'elles sont en ce moment.

**M. Alibert.**- Je posais la question parce que j'ai l'impression que cette année, en 2025, vous aviez choisi de mettre tous les projets PFVU en haut du classement et puis les autres en dessous, mais peut être en faisant l'hypothèse que de toute façon ils (*mot inaudible*). J'ai juste l'impression qu'il y a une stratégie un peu différente mais si il n'y en a pas...

**Mme Michel.**- Alors peut-être d'autres éléments complémentaires. Le classement qui vous a été présenté exprime rigoureusement la méthode pour laquelle on a opté, qui était une méthode quantitative, c'est-à-dire qu'on a tenu compte des critères qui nous ont été proposés par la Région, notamment la contribution aux priorités du SRESRI, aux objectifs du STVE BFC, l'envergure et le management avec l'irrigation territoriale, le nombre d'étudiants bénéficiaires, l'interdisciplinarité, la mutualisation, le partenariat et le cofinancement mobilisé, également le caractère innovant. Par exemple, le fait de s'inscrire dans une démarche innovante, présenter une adaptation impliquant de nouveaux outils, etc., et également la contribution à la réalisation des objectifs du développement durable, égalité des chances et autres objectifs. Et à cela, nous avons ajouté des éléments valorisants qu'on pourrait appeler bonus, qui correspondent à la contribution aux objectifs de l'UBE, c'est-à-dire l'engagement étudiant et la vie de campus et le sentiment d'appartenance. Donc cette année, en tout cas, moi, c'est la première fois que je

participais à cette commission, le classement reflète une attribution quantitative la plus juste possible au regard des critères. Après, la Région est libre, selon ses priorités, de refaire son propre classement.

**M. Roulliat.**- Et donc les éléments que Carine a pu présenter, c'est un courrier qu'on avait adressé en interne le 10 octobre pour laisser le temps, autant que faire se peut, aux différents services et composantes de monter les projets avec toute la phase d'accompagnement des projets qui est réalisée par le PFVU.

**M. Tizio.**- Y a-t-il d'autres demandes de précision, d'information au sujet de ce classement des projets Région. S'il n'y en a pas, et avant que Maxence reprenne la parole pour le deuxième volet de ces différents projets, je vous propose d'adopter la délibération suivante.

Le conseil d'administration provisoire de l'EPE Université Bourgogne Europe approuve le classement des projets dans le cadre du règlement d'intervention Vie étudiante de la région Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2025 pour les montants suivants :

- Montant total des projets :	492 836€
- Financement UBE :	1 600€
- Fonds propres :	92 137€
- Autre sources de financement :	19 903€
- Financement demandé à la Région :	379 196€

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

### **32 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie. Maxence, tu as de nouveau la parole pour les sollicitations à la Région pour le Soutien aux initiatives des associations étudiantes.

#### **- Soutien aux initiatives des associations étudiantes (SIAE)**

**M. Roulliat.**- Merci Stéphane. Donc le deuxième appel à projets dont je vous ai parlé, concerne cette fois-ci les associations étudiantes, la démarche est globalement la même, simplement ce n'est pas le comité de classement qui a classé les projets mais c'est passé en commission FSDIE dans la mesure où c'est déjà cette commission en interne qui a un regard d'expertise sur les projets portés par les associations et parce que il y a une demande aussi de financement auprès de l'établissement, qui est combinée. Donc il avait été décidé, il y a plusieurs années, de faire passer ça en commission FSDIE, en CFVU puis conseil d'administration.

Cette fois-ci, trois projets ont été déposés.

Un premier projet qui est porté par l'association ARAM, dont la thématique est de favoriser l'intégration des étudiants exilés. C'est un programme de diverses activités, de la phase d'accueil de ces étudiants tout au long de l'année et puis sur la fin de leur année en parallèle du DU Passerelle, donc avec un montant total du projet qui était de 5 741,65€, une demande auprès de la Région de 2 780,82€ et une demande auprès du FSDIE et donc de l'établissement de 2 780,83€. Et donc ce projet a été placé en premier sur trois.

Le projet suivant est un dossier porté par ADEXPRA qui est l'association de Radio Campus Dijon qui concerne l'activité annuelle de cette radio associative étudiante, avec un montant total du projet de 116 795€, une demande auprès de la Région de 10 000,00€, une demande auprès de l'établissement dans le cadre du FSDIE de 30 000€, qui a été placé en deuxième position.

Et enfin l'association ADGIC, une association rattachée à l'IUT du site de Chalon pour l'organisation des journées de la robotique 2026, pour un événement qui prend de l'ampleur et qui a un vrai impact sur le site de Chalon, en lien avec le monde scolaire, que ce soit collèges ou lycées mais également des citoyens avec des journées qui sont ouvertes à tout le monde et qui se voient de plus en plus connues et prendre de l'ampleur, ce qui est très positif. Et donc avec un montant total du projet de 106 213,43€, une demande auprès de la Région de 50 000€, une demande auprès du FSDIE donc de l'Université Bourgogne Europe de 48 550,40€ et ce projet a été placé en troisième position.

L'avis de la commission FSDIE, à la fois pour le SIAE tout comme pour les demandes auprès du FSDIE a été favorable et la CFVU s'est exprimée unanimement favorable également.

**M. Tizio.**- Merci Maxence. Y a-t-il des observations concernant cet appel à projets Soutien aux initiatives des associations étudiantes. S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter la délibération suivante.

Le conseil d'administration provisoire de l'EPE Université Bourgogne Europe approuve le classement des projets dans le cadre du règlement d'intervention Soutien aux initiatives des associations étudiantes de la région Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2025 pour les montants suivants :

- Montant total des projets : 228 750,08€
- Financement UBE : 82 831,23€
- Fonds propre des associations : 19 853,03€
- Autres soutiens financiers : 63 285,00€
- Financement demandé à la Région : 62 780,82€

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

**32 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie. Et donc nous allons poursuivre avec les travaux de la commission FSDIE, commission vie étudiante, de la pédagogie, etc.

2. **Travaux du groupe de travail de la commission FSDIE du 23 janvier 2025**
3. **Travaux du groupe de travail de la commission vie de l'étudiant du 14 janvier 2025**
4. **Travaux du groupe de travail de la commission de la pédagogie du 9 janvier 2025**
  - **Demande de création d'un M2 parcours "Droit et Management des fonctions publiques" au sein du master mention Administration économique et sociale - UFR DSEP - rentrée 2026/2027**
  - **Demande de création du DU "Introduction to US and UK contemporary issues - A theoretical and legal approach" - rentrée 2025/2026**

**M. Roulliat.**- La commission FSDIE, pour rappel, est notre structuration de financement de la vie associative étudiante. La commission du 23 janvier a été particulièrement dense pour avoir été une session de 10h de travail et certains et certaines ici présentes peuvent l'attester. Donc, sauf si ce schéma ne vous convient pas, je vous propose de rapidement évoquer peut-être les projets dont la proposition est de les placer en report ou d'avoir un avis défavorable. Sachant que vous avez tous les éléments dans le tableau et les éléments complémentaires dans le compte rendu.

Le premier projet qui est en position de report est un projet porté par le GNUB qui est le groupement naturaliste de l'université de Bourgogne pour un projet autour de la dimension de la biodiversité. Il y avait une demande de 804,13€ auprès du FSDIE. Le report se justifie sur des éléments, c'est triste, mais qui sont purement administratifs, c'est qu'on n'avait pas l'ensemble des devis, en l'occurrence on avait un tableau avec des liens hypertextes qui renvoyaient vers Google Drive, en fait on n'y avait pas accès. En général on laisse quelques jours à l'association pour pouvoir nous les renvoyer surtout quand c'est dans ce cadre-là, mais la succession des différents conseils a fait qu'on ne pouvait pas du tout laisser ce délai-là. Là, ça a eu lieu le jeudi 23 janvier et la CFVU avait lieu le lundi 27 janvier. Donc vous imaginez bien qu'on n'avait pas la possibilité de leur laisser un délai d'où le fait que ce soit positionné en report, mais encore une fois, c'est pour des questions administratives et de justification des dépenses qui restent malgré tout essentielles.

Le projet suivant en position de report, est un projet déposé par l'UNEF concernant une bourse au livres solidaire. Donc là, à nouveau, le report se positionne sur le manque de justification des devis et surtout les devis n'ont pas été compris par la commission et donc il a été positionné en report et il y a trois autres projets à la suite de celui-là qui ont été positionnés en report pour les mêmes raisons du fait que on n'avait pas les éléments de justification qu'il nous fallait et que les dépenses n'étaient pas forcément comprises, sachant que le service de vie étudiante avait contacté la plupart de ces associations avant la commission et qu'on n'avait pas eu de retour de leur part avant, ils auraient pu aussi avoir la possibilité de se corriger avant que ce soit passé devant la commission FSDIE. Donc les différents projets de l'UNEF, il y en avait quatre au total pour lesquels les raisons du report sont les mêmes, donc un premier qui est à 56,25€ de demande auprès du FSDIE, le deuxième pour la distribution de produits alimentaires et d'hygiène avec une demande de 106,05€, celui d'après pour un événement culturel de sensibilisation pour 225€, le dernier pour un festival étudiant contre le racisme de 56,25€. La justification, je viens de vous la présenter.

Le projet suivant est un projet déposé par l'ABEP qui est l'association des étudiants en pharmacie, pour la subvention de trajets pour la participation à un conseil d'administration à Strasbourg. Et donc là, à nouveau, le budget n'était pas à l'équilibre avec des éléments de justification qui étaient manquants, donc qui a été positionné en report également.

Un nouveau projet déposé par l'ABEP pour le financement de communication et de goodies, qui a été également placé en report du fait d'un budget qui, à nouveau, n'est pas à l'équilibre et du manque de devis.

Le dossier suivant est porté par l'AOVB qui est l'association des étudiants en œnologie et vigne de Bourgogne qui est rattachée à l'IUVV. Le premier projet était la dégustation de vins d'Alsace, avec une demande de 220€ auprès du FSDIE, placé en report parce que le budget n'était pas à l'équilibre et surtout le justificatif n'était pas précis, c'est-à-dire qu'on avait des arrondis de devis, ce n'était pas précis. C'est des projets qu'on aurait pu rattraper mais le calendrier ne nous le permettait pas sachant que les associations qui sont placées en report ont tout à fait la possibilité de le représenter à la prochaine commission FSDIE et elles ont toutes le retour de ces éléments qui pouvaient bloquer et l'accompagnement qui va avec. Le dossier suivant a été placé aussi en report, pour la dégustation de vins effervescents porté par l'AOVB, pour un montant de 220€. Les justifications sont les mêmes. Ensuite un projet à nouveau porté par l'AOVB pour la dégustation de vins étrangers avec une demande de 220€ qui a été positionné en report pour les mêmes justifications.

Ensuite, on a eu un projet, je vous le cite parce qu'il apparaîtrait, mais le financement a quand même été accordé, c'est un projet GNUB, formation à la loutre, avec une demande de 28€ qui a été placé en défavorable, non pas parce qu'on ne finance pas le projet, mais parce qu'il a été déposé deux fois, donc une fois on l'a mis en défavorable et une fois il a été mis en favorable.

Le dossier suivant est porté par l'Asso Prépa GED pour un voyage institutionnel à Paris avec une demande au FSDIE de 1 000€ et encore une fois, on avait un budget global qui n'était pas à l'équilibre et une question vis-à-vis du financement d'une part qui relève des enseignants de l'association. Bien que ce soit un financement des étudiants, ça on ne peut pas le prendre en charge.

Ensuite un nouveau projet porté par l'AOVB pour la table ronde dans le cadre d'un gala pour les 20 ans, une demande de 1 700€, qui a été placé en report pour les mêmes raisons que plus haut avec des difficultés sur le budget et notamment sur les devis d'hôtel.

Ensuite, un autre projet qui a été placé en report qui est porté par le BEDAPS, qui est l'association des étudiants en STAPS pour leur bal de fin d'année avec une demande de 1 912,99€ qui a été placé en report du fait qu'il manque des devis et que l'on a des règles de financement qui sont spécifiques et définies par les statuts du FSDIE qui ne permettent pas de prendre en charge le montant qui a été demandé, on a une limite de 40%, donc il y avait aussi une demande qui était trop élevée par rapport à nos critères d'attribution.

Le dossier suivant qui a été placé en report est un projet porté par l'ACEP qui sont les étudiants de la filière psychologie pour leur bal de fin d'année, un montant total demandé de 1 095,47€ et, à nouveau, il y avait des difficultés concernant les devis sur diverses parties du projet, alimentation, décoration, SACEM, etc.

Le projet suivant a été déposé par la CEMD, les étudiants en médecine pour la participation à des congrès, une demande de 380€ auprès du FSDIE et la justification relève de devis manquants.

Le projet suivant a été déposé par AETL 71, pour un voyage pédagogique à Paris avec une demande de 2 033,94€ et donc là, à nouveau des difficultés vis-à-vis du budget notamment et des frais liés à des accompagnateurs qui sont non-étudiants et des devis manquants.

Voilà pour cette première partie qui concernait un cadre plutôt classique du FSDIE pour des projets qui ont lieu toute l'année et il y a une deuxième partie qui a concerné cette fois-ci des soutiens plus directs auprès des associations étudiantes, notamment pour stimuler des projets qu'elles nous présentent sur des critères qui sont un peu plus ouverts. Et donc là, il y a eu des retours défavorables vis-à-vis de ce financement dit spécifique, mais les associations pourront rentrer dans un financement plus général.

Le premier c'est l'association 4L Vadrouille pour l'organisation du 4L Trophy 2025, un projet total de 6 850€, une demande du FSDIE de 6 850€, la commission a rendu un avis défavorable du fait que bien que l'événement soit sur une thématique de solidarité, il y a une question qui est indispensable et qui concerne plus largement le 4L Trophy à mon sens, qui est celle de l'impact environnemental. Et l'établissement ayant adopté son schéma DDRSE il n'y a pas très longtemps, ça ne nous semblait pas cohérent d'assurer un financement à 100% d'un tel projet.

Le dossier suivant qui a reçu un avis défavorable également est porté par l'ISAT Kart team qui est une association de l'ISAT de Nevers pour la participation à une compétition, un budget total à 10 000€, une demande de 10 000€, donc là, à nouveau, on a rendu un avis défavorable pour des questions qui relèvent aussi de l'impact qu'il peut y avoir de l'utilisation de moteurs thermiques sur ce genre de compétition surtout sur un financement uniquement de l'université, que le projet puisse être financé en partie, ce n'était pas forcément notre sujet, mais sur une demande à 100%, c'est là où le sujet se posait.

Le projet suivant qui a eu un avis défavorable est porté par la JESS, qui est une junior-entreprise au sein de l'UFR Santé pour le projet de Blue run avec un budget total de 5 860,22€ et une demande du FSDIE spécifique qui était de 1 640€, qui a reçu un avis également défavorable car c'est une course qui a pour objectif de recueillir des fonds qui ensuite se destinent au CGFL, donc pour travailler spécifiquement

sur la thématique du cancer. Encore une fois, le fond du projet ne nous pose évidemment pas de souci, au contraire, mais c'est plutôt le cadre de financement dans lequel l'association est allée, en l'occurrence, ils l'ont déposé pour s'écarter du fait d'avoir tous les éléments justificatifs et en fait, c'était plutôt une opportunité que l'association a essayé d'utiliser et encore une fois je leur ai indiqué qu'ils pouvaient, d'une, venir nous voir dès le départ et puis, ensuite, qu'ils avaient notamment eu d'autres commissions FSDIE qu'ils avaient loupées pour des questions d'organisation interne et ils ont essayé de passer par là, mais le cadre ne rentre pas dans ce que la commission retient pour la subvention spécifique.

Et le dernier projet qui a reçu un avis défavorable est porté par l'association SPECTRE qui était sur un projet Nocturne avec un montant total du budget qui nous est inconnu parce qu'il ne nous a pas été donné par l'association mais il y avait une demande de 500€ auprès du FSDIE, et donc là, c'est le fond pur et dur du projet qui a justifié un avis défavorable car globalement, et je me réfère à ce qui était présenté dans le dossier de présentation, c'était de pouvoir financer un barathon. Je le précise, la question a été posée en CFVU, un barathon, le concept est d'aller de bar en bar sur une soirée, un peu comme un marathon, mais un barathon. Donc je pense que vous pouvez imaginer que la commission a rendu un avis défavorable pour un financement tel quel, bien que on a particulièrement attiré l'attention sur la nécessité des éléments de prévention particulièrement solides, même si on ne finance pas, ça reste quand même un événement porté par une association étudiante, donc il y a tout un travail avec Avenir santé qui est rattaché notamment sur un projet avec l'ARS, etc.

**Le Président.**- Est-ce que l'action de prévention qui accompagnait ce dossier, prévoyait que ce barathon se faisait sans alcool ?

**M. Roulliat.**- Je n'ai pas tous les éléments...

**Le Président.**- Évidemment, question faussement naïve, on est bien d'accord, ce n'est pas envisageable, c'était juste une petite parenthèse.

**M. Roulliat.**- Voilà pour l'entièreté des dossiers qui ont été présentés au FSDIE donc vous avez les avis qui ont été rendus par la commission et la CFVU a rendu un avis unanimement favorable à ces avis de la commission FSDIE.

**M. Tizio.**- Merci Maxence, juste un petit commentaire avant de donner la parole au conseil. Ce que j'ai entendu ici me laisse penser qu'il faudrait peut-être insister auprès des organisations étudiantes sur le fait de présenter des documents budgétaires corrects parce que ce que tu disais, Maxence, il y a pas mal de projets qui, sur le fond, sont tout à fait intéressants mais qui sont ou reportés ou qui ont un avis défavorable pour, j'allais dire, de bêtes raisons d'administration ou de non-équilibre de budget. Donc, peut-être, dans une communication interne aux associations étudiantes, il serait bon de mettre un petit peu l'accent justement sur la nécessité d'avoir une certaine solidité administrative et financière des projets avant de les présenter. C'est un commentaire qui n'engage évidemment que moi. Est-ce qu'il y a d'autres remarques où commentaires ? Oui, Peggy.

**Mme Cénac.**- Une question par rapport au compte rendu de la réunion du 23 janvier, qui nous est joint, sur le point 3 qui est un vote de l'aide aux élus pour la période 2023. Je m'interroge, pourquoi 2023 ? Est-ce que c'est une coquille ou pourquoi est-ce qu'on a un retard dans la rémunération de l'aide aux élus, de deux ans et il n'y a pas dans ce cas-là de vote d'aide pour 2024 ?

**M. Roulliat.**- Alors c'est bien 2023, il n'y a pas d'erreur sur l'année. C'était un loupé en interne au niveau du service et je ne m'en suis rendu compte que tardivement dans l'année que ça n'avait pas été engagé dans l'entièreté du FSDIE. Ça avait été remonté au niveau d'une commission, mais ça n'avait pas été intégré ensuite dans les éléments qui ont été présentés à nos instances. Donc il n'y avait pas pu avoir de décision d'attribution par la suite vu que la CFVU ne s'était pas prononcée et que le CA notamment n'avait pas délibéré. C'est une association qui m'avait alerté sur cette thématique-là. Et le fait que 2024 ne soit pas encore présenté, c'est parce qu'on attend la publication définitive des verbatims pour se référer sur les présents parce qu'il y a un taux de participation des élus titulaires et suppléants et du fait que les dossiers ont dû tous être finis tout début janvier, on n'avait pas les derniers conseils qui ont eu lieu en toute fin d'année 2024, que ce soit CFVU ou CA. C'est quelque chose qui ensuite sera traité par le service et présenté par la suite à une prochaine instance. C'est vraiment une question de calendrier, du fait qu'on ait bouclé les éléments début janvier.

**M. Tizio.**- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou demandes de précision. Très bien, Si ce n'est pas le cas, je t'invite, Maxence, à continuer avec la commission de vie étudiante et les demandes de labellisation.

**M. Roulliat.**- Merci Stéphane. J'ai réuni la commission de vie étudiante le 14 janvier, pour auditionner un certain nombre d'associations qui nous ont fait la demande d'être labellisées par l'établissement et donc avoir le statut d'associations des campus et de pouvoir bénéficier des différents avantages que ça octroie.

La première association était le PAD Players associés dijonnais, une association autour du jeu vidéo, qui a déjà existé, qui avait déjà une labellisation, mais qui avait été retirée du fait que son bureau n'était plus étudiant, il y a quelques années de cela. Là, les étudiants se sont réinvestis dans cette association et donc ils se sont présentés et la commission a rendu un avis favorable.

Ensuite, on a eu l'association ANTC Le Creusot, qui est l'association des nouvelles technologies du Creusot, qui a pour principal objectif de pouvoir monter un club de robotique IronBot pour participer à la coupe de France de la robotique, qui a reçu un avis favorable de la commission.

Ensuite l'association Master 1 Professions juridiques du sport, donc une association de master avec toute une activité à la fois d'orientation mais aussi de vie étudiante pour les étudiants en master et de projection sur le master 2 et ensuite sur l'insertion professionnelle, qui a eu un avis favorable de la commission.

Ensuite, on a eu le BDE Polytech Le Creusot, pour une activité qui est assez classique de vie étudiante, d'organiser des événements, participer aux différents événements de rentrée et d'animer la vie des étudiants, qui a reçu un avis favorable de la commission.

Ensuite, l'association OWL Consulting qui a une vocation un petit peu de junior-entreprise vis-à-vis du secteur des entreprises et des organisations sur les différentes filières technologiques de l'IUT, qui a également reçu un avis favorable de la commission.

Ensuite l'association ADOSI qui est l'association dijonnaise d'odontologie et de solidarité internationale qui est une association portée par des étudiants de notre circonscription odontologie de l'UFR Santé pour organiser un projet de solidarité internationale et notamment d'organiser une mission de santé publique et humanitaire, des actions qui se veulent locales et d'autres qui se veulent internationales, qui a reçu un avis favorable de la commission.

Ensuite, l'association les 4L Déchus, qui est une association qui s'organise pour un nouveau projet de 4 Trophy qui aura lieu à l'édition 4L Trophy de 2026, qui a reçu un avis favorable de la commission.

On a ensuite l'association Noctuat qui est la nouvelle organisation pour les congressistes des tutorats unis à Dijon qui est une association qui travaille à l'organisation d'un congrès réunissant l'ensemble des tutorats de première année et des années supérieures, donc deuxième année et au-delà, des filières de santé. C'est un projet de congrès qui s'organiserait sur notre campus de Dijon en 2026 et donc qui a reçu un avis favorable de la commission.

Et enfin, on a eu l'association AIPHD qui est l'association des internes de pharmacie des hôpitaux de Dijon, qui regroupe les internes de la filière pharmacie, donc les internes de pharmacie hospitalière, mais également de biologie médicale et les internes en médecine de la spécialité biologie médicale, pour des activités classiques d'une association de filière, que ce soit pour dynamiser, pour améliorer la qualité de vie ou pouvoir représenter ces internes, notamment auprès du CHU et de diverses instances de santé sur divers sujets que sont la répartition, les territoires d'internat dans les différents centres hospitaliers de la Bourgogne, ou encore des questions de temps de travail etc. Et donc il y a également eu un avis favorable par la commission et la CFVU s'est prononcée unanimement favorable également à ces avis de la commission vie étudiante.

**M. Tizio.**- Merci Maxence. Y a-t-il des demandes d'information au sujet de ces demandes de labellisation d'associations ? Si ce n'est pas le cas, j'appelle Carine Michel pour nous présenter le reste des travaux du groupe de travail de la commission de formation et vie universitaire.

**Mme Michel.**- Il reste deux points à aborder concernant les travaux de la CVFU, notamment la demande de création d'un master 2 parcours Droit et management des fonctions publiques au sein du master mention AES de l'UFR DSEP et cette demande concerne la rentrée 2026. Ce master est porté par Mireille Monier qui est maître de conférences en droit public. Ce master vise à valoriser la mention AES et en accroître l'attractivité. Ce programme répond également à un besoin exprimé par les étudiants de cette mention qui ont manifesté le souhait d'une formation plus généraliste que les masters actuellement proposés, qui sont par exemple le master Smart city et gouvernance de la donnée ou bien le master Finances des collectivités territoriales et des groupements. Ce master fait suite au master 1 mention AES, parcours AGT, Administration et gestion des territoires et GGE, Gestion et gouvernance de l'entreprise. Il a reçu un avis favorable à l'unanimité du conseil de l'UFR DSEP du 17 octobre dernier. Concernant les cours

qui sont proposés, des cours spécifiques sont proposées au semestre 3, notamment dans l'UE 1 visant à aborder les administrations régaliennes, notamment en matière de sécurité et de défense. L'objectif est également de préparer les étudiants à intervenir au sein des administrations et des séminaires sont également proposés pour leur permettre de mieux appréhender les enjeux des administrations publiques. Les UE 2, 3, 4 et 5 sont mutualisées avec le master Droit des ressources humaines, des fonctions publiques, le master DRHFP. Au semestre 4, il y a une offre à choix, des UE à choix, notamment pour la préparation des concours, mais également il y a des enseignements qui étaient actuellement destinés uniquement aux stagiaires de l'École des greffes et qui sont maintenant ouverts à l'ensemble des étudiants. Et notamment, vous voyez qu'il y a des cours qui portent sur le management du conflit et de la gestion des risques sociaux.

**M. Tizio.**- Y a-t-il, à ce stade, des demandes de précision, d'éclaircissement sur cette demande émanant de l'UFR DSEP de création d'un nouveau parcours en master ?

**Mme Michel.**- Un point que j'ai oublié de préciser, c'est que cette création de master 2 a reçu un avis favorable à l'unanimité du groupe de travail CFVU.

**M. Tizio.**- S'il n'y a pas de demandes de précision, je vous propose de continuer.

**Mme Michel.**- Je continue avec une demande de création du DU Enjeu contemporain Introduction to US and UK contemporary issues – A theoretical and legal approach, pour la rentrée 2025. Ce DU est porté par Stéphane Revillet qui est enseignant d'anglais à l'UFR DSEP et ce DU traite des enjeux contemporains anglo-saxons. Il a reçu un avis favorable à l'unanimité du conseil de l'UFR DSEP. Brièvement, pour présenter cette formation, donc c'est un DU de 50h réparties sur une année et qui adopte une approche pluridisciplinaire et s'adresse aux étudiants de L2, L3, master de l'UFR DSEP, mais pas seulement, il est également ouvert aux autres composantes, même aux étudiants de l'Alliance Forthem. Ce DU répond à la demande des étudiants qui souhaitent suivre des enseignements en sciences politiques et civilisation. Il s'inscrit à la fois dans la préparation aux concours comme celui de la magistrature et dans l'acquisition de qualification spécifique. Deux modules principaux sont proposés. Le premier, qui inclut six cours abordant six grands enjeux du monde contemporain anglo-saxon. C'est un module de 36h qui aura lieu entre septembre et mars. Et le second module qui propose une approche juridique de ces mêmes thèmes. C'est un module de 14h qui aura lieu de mars à juin et il est également prévu une mobilité courte de cinq jours maximum qui est facultative pour cette première année de mise en place du DU. C'est un DU qui bénéficie d'un partenariat avec Forthem qui vient financer une trentaine d'heures. Le coût total de la formation est de 3 445€, avec des droits spécifiques de formation de 122€. Ce DU a reçu un avis favorable à l'unanimité du groupe de travail CFVU.

**M. Tizio.**- Oui, Paul ?

**M. Alibert.**- C'est juste une question générale, c'est un DU qui s'adresse aux étudiants en licence et master et donc l'inscription coûte 3 400€ ?

**Mme Michel.**- Alors non, les 3 445€ correspondent à l'ensemble des frais qui sont spécifiques pour pouvoir proposer l'offre de formation. Mais en fait, vous avez une contribution d'une subvention Forthem qui est une subvention qui est pérenne et il est demandé des droits spécifiques de 122€, les étudiants auront à payer 122€. Mais ce qui vous a été présenté ici, c'est le budget prévisionnel et on arrive en fait à l'équilibre avec 15,77 étudiants, donc 16 étudiants.

**M. Alibert.**- Très bien, parce que parfois il y a des DU un peu chers mais parce qu'ils s'adressent plutôt aux professionnels.

**Mme Michel.**- Mais là, ce n'est pas le cas.

**M. Tizio.**- D'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vais vous proposer d'adopter une délibération d'ensemble sur les travaux du groupe de travail de la commission de la formation et de la vie universitaire du 27 janvier dernier, qui regroupe les travaux du groupe de travail de la commission FSDIE du 23 janvier dernier, du groupe de travail de la commission vie étudiante du 14 janvier 2025 et du groupe de travail de la commission de la pédagogie du 9 janvier 2025. Commission de la pédagogie où ont été présentées les demandes de création d'un parcours de M2 Droit et management des fonctions publiques au sein du master AES et la demande de création du DU Introduction to US and UK contemporary issues pour la

rentrée 2025-2026 que Carine vient de vous présenter. Est-ce qu'il y a des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

### **32 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.-** Je vous remercie et je remercie Carine et Maxence. On peut passer maintenant au sixième point de l'ordre du jour, les questions relatives à la recherche et donc au groupe de travail commission de la recherche. Nadine, tu as la parole.

## **VI – Questions relatives à la recherche (CR) Demandes de subventions**

**Mme Millot.-** Merci Stéphane, bonjour à tous. Donc vous avez eu le tableau des demandes de subventions, vous voyez qu'elles sont classées en deux rubriques, donc les demandes un peu plus classiques au fil de l'eau qui concernent les demandes de subventions dans le cadre de colloques internationaux. Donc ces quatre colloques ont reçu un soutien aussi du BQR de l'université que je crois vous avez déjà vu passer, donc ce sont bien tous des colloques à envergure internationale.

Un colloque porté par ARTEHIS, qui est porté par Laurence Mercuri et qui accueillera une vingtaine de collègues internationaux pour une centaine de personnes au total et dont la thématique est un point historique épistémologique sur la question d'histoire grecque.

Le deuxième colloque est porté par CREGO, Fabrice Hervé et Mohamed Zouaoui et est organisé dans le cadre de l'Association française de finance qui tiendra sa 41<sup>e</sup> conférence internationale à Dijon. Donc là, c'est plus de 200 participants qui sont attendus avec la moitié des participants internationaux.

Vous avez ensuite un colloque porté par Psy-DREPI, Alexandra Laurent sur le psychotraumatisme à tout âge de la vie. Là, c'est plus de 300 collègues qui sont attendus avec une forte proportion à la fois dans les organisateurs et dans les conférenciers et les participants, de chercheurs étrangers.

Et le dernier colloque est porté par CTM, Annabelle Sequeira et c'est le congrès de l'Association de cytométrie en flux, congrès international qui regroupera plus de 400 participants à Dijon qui avait déjà accueilli ce congrès en 1999, mais pas depuis.

Vous avez les subventions qui sont demandées au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Les montants que vous avez, c'est les coûts éligibles, c'est-à-dire les coûts portés par l'université de Bourgogne, parce que bien sûr, la plupart de ces gros congrès ont des budgets totaux bien plus élevés que ce que vous avez, ici, de présenté.

C'était la première rubrique et la deuxième rubrique qui n'est pas au fil de l'eau, c'était l'appel régional CSTI 2025, donc le pôle recherche avait géré cet appel à candidatures avec des deadlines, etc. Et vous avez ici six projets qui sont présentés.

Un qui est porté par Vincent Boudon, Cloé Vautrin de l'ICB, qui est un congrès Art-design-sciences, mais qui implique d'autres laboratoires du site également.

Vous avez les journées Math.en.Jeans qui ont lieu chaque année, si je ne dis pas de bêtises et qui sont portées par l'IMB et qui accueillent des collégiens et des lycéens au sein de l'IMB pour une journée, le nom indique bien la nature.

Ensuite, vous avez une action portée par la mission de culture scientifique, donc Marie-Laure Baudement, qui concerne une exposition sur l'illustration scientifique, c'est un travail autour de différents supports de présentation des sciences.

La quatrième action est encore portée par la mission de culture scientifique, mais également en partenariat avec le laboratoire Biogéosciences, puisqu'elle est organisée dans le cadre de l'année des géosciences qui court en 2024-2025, année universitaire, et qui consistera en plusieurs expositions et activités déployées sur tout le territoire.

Une action portée par le LEAD, Maxime Ambard, qui est un projet tourné vers le grand public, mais tout particulièrement pour les déficients visuels, pour leur présenter des innovations technologiques permettant de remédier à leur handicap.

Et enfin, la dernière ligne concerne la biennale autour de l'alimentation portée par l'OCIM et qui aura lieu en juin 2025.

Vous avez les montants des subventions, la proportion est en général plus élevée dans le cadre de cet appel CSTI, le budget total qui vous est présenté. Donc toutes ces demandes de subventions ont reçu un accueil unanime favorable du groupe de travail recherche. Peut-être que je dois préciser que la Région ne nous a pas demandé de classer les demandes CSTI et quand j'ai interrogé le pôle recherche et plus particulièrement le support recherche, tout avait été financé l'an passé. On ne peut pas présager de ce que décidera la Région cette année mais ils ne nous ont pas demandé de classement.

**M. Tizio.**- Merci Nadine. Y a-t-il des questions au sujet de ces différentes demandes qui sont finalement, des demandes assez traditionnelles, qui sont répétées tous les ans. S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver ces demandes de subventions auprès du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

**32 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

#### **Point B : Points adoptés sans débat**

#### **VII – Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD – Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe**

**M. Tizio.**- Nous allons passer au point B de nos travaux de ce matin, c'est-à-dire les points qui sont a priori adoptés sans débat, bien entendu vous avez reçu l'ensemble des documents et si vous avez des demandes spécifiques sur certains de ces points, on pourra les instruire en séance, sinon nous allons les approuver en bloc. Donc s'il n'y a pas de demande, je vous propose d'approuver les tarifs, subventions et dons, le catalogue général des éditions universitaires de Dijon, les sorties d'inventaire et les contrats et conventions portant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

**32 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

#### **VIII – Compte rendu des conventions hors subvention**

**M. Tizio.**- Enfin, le dernier point, toujours dans la catégorie des points B, c'est le compte rendu des conventions hors subvention. Là encore, si vous avez des questions particulières au vu des documents qui vous ont été communiqués, il est tout à fait possible et même souhaitable de faire ces demandes. S'il n'y en a pas, je vous propose là aussi de prendre acte de ce compte rendu des conventions hors subvention, c'est une prise d'acte, il n'y a pas de vote particulier.

#### **Le conseil d'administration prend acte du compte rendu des conventions hors subvention**

#### **Point C : Questions diverses**

**M. Tizio.**- Questions diverses, nous n'avons pas, en tout cas à ma connaissance, reçu de questions diverses préalables. Mais bien entendu, comme à l'accoutumée, si vous avez un point en particulier à aborder, n'hésitez pas, nous l'instruirons dans la mesure de nos possibilités en séance. S'il n'y en a pas, je rends la parole au président pour clôturer mes travaux.

**Le Président.**- Eh bien, je vous remercie toutes et tous pour ces travaux rapides, nous avons fini avant midi donc en avance par rapport au planning prévisionnel. Je vous remercie et vous donne rendez-vous au prochain conseil d'administration qui aura lieu le 4 mars prochain.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente journée. Au revoir.

-:-:-:-:-

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45)*

Le Président

*Vincent THOMAS*